



Les aides pour l'achat de caravanes

Par **Damien B**, le **16/08/2010** à **20:28**

Bonjour, rnralors voilà, je discute avec quelqu'un sur un forum. Nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur la légalité ou non de ceci

:rnhttp://www.caf.fr/web/Web711.nsf/VueLien/AIDES1_HABITATETVIEDEQUARTIER_LESAIDESPO

est expressément écrit que :rn1/"La Caf accorde des aides pour l'achat de caravane **exclusivement réservées aux gens du voyage.**"rn2/"Pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez : être allocataire de la Caf **de Saône-et-Loire**"rnMa question est donc est t'il légal de :rn1/ réserver une aide a une communauté particulière ?rn2/ n'appliquer ceci que dans 1 seul département ?rnMerci de votre réponse.